



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017 A 18 H

Présents : L-H JOLLY, JP ROUCAYROL, F. CHESNE, D. BALSAM, F. DEQUATRE, Ph. BONNEVAL, C. MARECHAL, A. BORNIER, A. FIRON

Excusés : P. GRAFFIN, C. GARNY

Secrétaire de séance : D. AMISION

Délibération n° 1 – Annulation d’une facture CANTINE

Une facture a été émise le 13 mars 2017 portant sur la cantine scolaire correspondant à la période du 1^{er} septembre 2016 au 17 février 2017.

L'enfant n'étant plus scolarisé sur Rosoy, la facture n° 16000507 E du 13 mars 2017 d'un montant de 7.30 € sera annulée dans son intégralité.

11 pour.

Délibération n° 2 – Subvention complémentaire 2017 à l'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE ROSOY

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 13 avril dernier, des subventions ont été attribuées à des associations rosaltiennes et à des associations extérieures.

L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE ROSOY avait demandé pour l'année 2017 une subvention d'un montant de 1 400 €. Lors de ce conseil, il avait été décidé de donner dans un premier temps une somme de 700 € (pour le premier semestre) en attendant de savoir si l'association allait exister jusqu'à la fin de l'année 2017.

Les postes vacants au sein de cette association ont été attribués et l'existence de cette association va continuer.

Une subvention complémentaire de 700 € correspondant au deuxième semestre 2017 sera versée.

11 pour.

Délibération n° 3 – Marché n° ASS2015-2017 LOT 1 – Assurance « Responsabilité Civile » - Signature de l'avenant n° 2

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 11 décembre 2014 (n° D141211-9), plusieurs lots ont été attribués à la Société SMACL dont le lot n° 1 « Responsabilité Civile » (marché n° ASS2015-2017 – Lot 1). Ce marché a été notifié par courrier en date du 29 décembre 2014.

Un avenant n° 2 portant sur la révision de la cotisation de l'année 2016 s'élevant à la somme de 280.97 € TTC (257.77 € HT) sera signé.

11 pour.

Délibération n° 4 – Don à l'Association « Enfants Solidaires »

Madame le Maire explique que l'Association « Enfants Solidaires » a été créée par Monsieur Alain JENS. Le but principal de cette association est de faire voir aux enfants le monde d'une autre manière au travers de partages entre les enfants « d'ici et d'ailleurs ».

L'idée principale est que les enfants trient leurs jouets et les partagent avec d'autres plus démunis.

Monsieur Alain JENS vient régulièrement dans notre école afin de discuter avec les enfants sur la planète, la solidarité, le respect... Il collecte, trie et le chargement est effectué avec les enfants.

L'activité de cette Association étant une belle initiative, une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 € sera versée à l'Association pour ses prochains voyages.

11 pour.

Délibération n° 5 – Cimetière Ancien – Mr et Mme MARTIN – Caveau à titre gratuit

Madame le Maire rappelle que le 30 avril dernier après une réunion familiale, Monsieur et Madame MARTIN ont perdu la vie dans un grave accident. Ils ont été inhumés dans l'Ancien Cimetière de Rosoy au pied de l'Eglise Saint-Barthelemy dans un caveau de deux places (Carré A – Division 6 – Fosse 9).

Ces deux personnes étaient très connues par la Commune et ses administrés. Ils étaient toujours prêts à rendre service et à participer à chacune des manifestations, avec gentillesse et toujours avec le sourire. Monsieur MARTIN a également créé l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Barthelemy dans laquelle il s'est investi pleinement pour l'embellir de semaine en semaine en faisant des travaux.

Sa fille adoptive ayant des difficultés financières et Monsieur et Madame MARTIN ayant rendu de multiples services à la commune, le caveau dans lequel ils reposent maintenant sera à titre gratuit.

11 pour.

Délibération n° 6 – Chantier Ecole – Lot n° 4 – Annulation d'une pénalité à la Société GLS

Par délibération n° D160428-4 du 28 avril 2016, vous avez autorisé l'application des pénalités à plusieurs sociétés qui ont été attributaires de marchés publics sur les deux chantiers « Mairie » et « Ecole ».

En ce qui concerne la Société GLS, un titre de recette d'un montant de 6 450 € a été émis à son encontre correspondant à deux semaines de retard sur avancement de chantier (6 300 €) et à des absences à réunion de chantier (2 x 75 €).

Par courrier en date du 19 mai 2017, la Société GLS a envoyé un recours gracieux demandant l'annulation de ce titre à la Trésorerie Municipale de Sens et copie à la Commune de Rosoy.

Cette Société a été très conciliante au cours de l'exécution du chantier « Mairie » et a fait preuve d'un professionnalisme. Ces pénalités causent préjudice à la Société GLS qui a été touchée directement lors des intempéries de fin mai et début juin 2016. Il a été décidé d'annuler dans son intégralité le titre émis.

11 pour.

BUDGET ANNEXE EAU

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Exploitation	111 865.84	71 079.35	-40 786.49
	Section Investissement	15 716.91	10 023.71	-5 693.20

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation			
	Report en section d'investissement	17 515.36		

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL (réalisations + reports)		145 098.11	81 103.06	-63 995.05

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Exploitation			
	Section Investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
RESULTAT CUMULE	Section Exploitation	111 865.84	71 079.35	-40 786.49
	Section Investissement	33 232.27	10 023.71	-23 208.56
	TOTAL CUMULE	145 098.11	81 103.06	-63 995.05

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Exploitation	143 377.80	93 254.71	-50 123.09
	Section Investissement			

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation		99 878.94	
	Report en section d'investissement		7 613.08	

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL (réalisations + reports)		143 377.80	200 746.73	+57 368.93

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Exploitation			
	Section Investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
RESULTAT CUMULE	Section Exploitation	143 377.80	193 133.65	+49 755.85
	Section Investissement		7 613.08	+7 613.08
	TOTAL CUMULE	143 377.80	200 746.73	+57 368.93

Les comptes de gestion pour l'exercice 2016 établis par Mme Colette GASC-BOUILLETTE, trésorière municipale (budget principal et budgets annexes) sont approuvés.

11 pour.

Délibération n° 8 – Signature d’une convention avec l’ATD89 – Aménagements de sécurité en agglomération (RD 606)

L’Agence Technique Département de l’Yonne (ATD89) a transmis à la Commune une convention portant sur la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réalisation de l’opération suivante :
« Aménagements de sécurité en agglomération (route départementale RD 606) ».

Une étude de faisabilité détaillée (définition du périmètre des travaux, analyse des besoins et des contraintes techniques et réglementaires et réalisation d’un rapport technique détaillé avec estimation sommaire pour aide à la décision) a été réalisée. De plus, l’ATD89 a remis à la commune un document d’aide à la décision.

Le coût de cette phase d’aide à la décision s’élèvera à la somme de 1 848.00 € TTC (1 540.00 € HT).

La convention portant sur la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage sera signée.

11 pour.

Délibération n° 9 – Marché n° ASS2015-2017 LOT 6 – Assurance « ‘Risques statutaires du personnel de la Fonction Publique » - Signature de 4 avenants

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 11 décembre 2014 (n° D141211-9), plusieurs lots ont été attribués à la Société SMACL dont le lot n° 6 « Risques statutaires du personnel de la Fonction Publique » (marché n° ASS2015-2017 – Lot 6). Ce marché a été notifié par courrier en date du 29 décembre 2014.

Il convient de signer plusieurs avenants portant sur la révision de la cotisation des années 2015 et 2016, à savoir :

- Avenant n° 1 au contrat CNRACL (régularisation 2015) d’un montant de 1 075.07 €,
- Avenant n° 2 au contrat CNRACL (régularisation 2016) d’un montant de 619.20 €
- Avenant n° 1 au contrat IRCANTEC (régularisation 2015) d’un montant de 1 655.90 €
- Avenant n° 2 au contrat IRCANTEC (régularisation 2016) d’un montant de 2 115.98

Les 4 avenants seront signés.

11 pour.

Délibération n° 10 – MAPA Cœur de Village - Espace multi-services et bureaux – Attribution des marchés

Une consultation a été lancée pour la première partie du Cœur de Village portant notamment sur un espace multi-services et des bureaux dans l’ancienne mairie, Place des Marvageuses.

La date limite de remise des offres était fixée au 4 mai 2017 à 12 H.

Les offres retenues sont les suivantes :

- Lot n° 1 : Terrassement – Voirie – Réseaux : Société COLAS pour 28 650 € HT soit 34 380.00 € TTC
- Lot n° 2 : Démolition – Gros-Œuvre : Société LEON NOEL pour 119 871 € HT soit 143 845.20 € TTC
- Lot n° 3 : Charpente – Couverture – Bardage : Société CHEMOLLE pour 92 079,31 € HT soit 110 495.17 € TTC
- Lot n° 4 : Menuiseries Intérieures et Extérieures Bois Aluminium – Plâtrerie – Peinture : Groupement CHIAVAZZA/OUDET pour 63 928.79 € HT soit 76 714.55 € TTC

- Lot n° 6 : Elévateur PMR : Société ERMHES pour 25 700 € HT soit 27 113.50 € TTC
- Lot n° 7 : Serrurerie Métallique : Société HAMELIN pour 102 000.00 € HT soit 122 400.00 € TTC

Après transmission au contrôle de légalité, les marchés seront notifiés aux sociétés retenues.

9 pour – 1 abstention et 1 contre.

Délibération n° 11 – MAPA Fourniture de repas pour la restauration scolaire et péri-scolaire - Attribution du marché

Une consultation a été lancée pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire et péri-scolaire.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 juin 2017 à 12 H.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2017 à 17 H.

L'offre de la Société GROUPE ELITE RESTAURATION dont le siège est domicilié 15 Rue Valentin Privé – 89 300 JOIGNY est retenue.

Le prix du repas ou pique-nique est fixé à
2.95 € HT – 3.11 € TTC pour les repas « enfant »
3.10 € HT – 3.27 € TTC pour les repas « adulte »

Le contrat avec le GROUPE ELITE RESTAURATION pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire et péri-scolaire qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017 avec reconduction expresse possible deux fois chaque 1^{er} septembre en 2018 et 2019 sera signé.

11 pour

Délibération n° 12 – Acquisition d'une pompe à relevage – Chemin du Haut des Guillemottes

Les propriétés de Messieurs SISSOU et BONNELIER situées Chemin du Haut des Guillemottes à Rosoy ne sont pas raccordées à l'Assainissement. Depuis quinze ans, ces deux habitations sont assujetties à la redevance liée à l'assainissement collectif. Les propriétaires entretiennent par ailleurs l'assainissement individuel.

Afin d'y remédier, il est proposé d'acheter une pompe de relevage posée sur le domaine public qui sera payée par la commune et imputée sur le reste à réaliser sur le budget Assainissement.

Une seule pompe sera achetée pour les deux constructions et sera installée par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Il reste à la charge des propriétaires les raccordements sur leur domaine privé.

11 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15

Fait à Rosoy, le 26 juin 2017



Dominique CHAPPUIT - Maire de Rosoy